



BRICQUEVILLE SUR MER

1 place de la Mairie
50290 Bricqueville sur mer
Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

Présents : Mmes MM. BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, DUBOIS Christophe, DUVAL Mélanie, GLINCHE Clarisse, GUITTON Sandrine, LEJARS Martine, LE GENDRE Gilles, M. MAINE Loïc, PAGNIER Hubert, POTIER Claire, RAPILLY Dominique.

Absents excusés : Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle donne pouvoir à Mme BIEHLER Danielle
M. THEBAULT Jules-Henri donne pouvoir à M. BOUGON Hervé

Secrétaire de séance : Mme DUVAL Mélanie

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DE LA COMPETENCE GAZ(SDEM)

Conformément à l'article 3.2.3 de ses statuts, le SDEM50 exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence optionnelle d'autorité organisatrice de distribution de gaz et du service public de fourniture de gaz mentionnée à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, et notamment :

- Passation avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation de missions de service public de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz aux tarifs réglementés de vente ou, le cas échéant, exploitation en régie de tout ou partie de ces services ;
- Passation avec toute entreprise agréée à cet effet par le ministre chargé de l'énergie de tous actes relatifs à la distribution publique de gaz combustible sur le territoire des communes non desservies dans le respect de la procédure de mise en concurrence régie par les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT ;
- Représentation des intérêts des usagers dans leurs relations avec les entreprises délégataires ;
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessus et contrôle du réseau public de distribution de gaz ;
- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution de gaz ;
- Participation à l'élaboration et à l'évaluation des schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie et des plans climat-énergie prévus par le code de l'environnement ;
- Communication aux membres du SDEM50, dans le cadre des textes en vigueur, des informations relatives au fonctionnement des missions de service public visées au présent article.

A ce titre, M. le Maire expose au Conseil municipal l'intérêt de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEM50, en particulier pour les raisons suivantes :

- Le caractère éminemment technique et donc la nécessaire professionnalisation de cette compétence et des missions qui s'y rattachent ;
- La nécessité de disposer de moyens humains, techniques et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée ;
- Les enjeux de sécurité et de qualité de la desserte gazière ;

- Le développement du réseau public de distribution organisé dans un souci d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, selon une approche supra-communale et multi-énergies, électricité et gaz notamment.

Le transfert de cette compétence optionnelle « Gaz » doit être entériné par délibération prise par le comité syndical du SDEM50 et prend effet à la date indiquée par cette dernière.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert de compétence.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment à son article L 5212-16 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 approuvant la modification des statuts du SDEM50 ;

VU les statuts du SDEM50, notamment l'article 3.2.3 concernant la compétence optionnelle « autorité organisatrice de la distribution publique de gaz » et l'article 5.2 concernant le transfert de compétences.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

Décide :

- Le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEM50, telle que définie à l'article 3.2.3 des statuts du syndicat ;
- La mise à disposition au profit du SDEM50 des biens nécessaires au bon accomplissement de la compétence transférée, conformément aux articles L1321-1 et L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

PARTICIPATION AU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DE « L'ALSH Antarctique » de la Haye Pesnel

M. le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 21 juillet dernier, il avait reçu une demande de participation d'un montant de 143.20 € de l'accueil de loisirs de la Haye Pesnel pour l'accueil d'un enfant de la commune dans ce centre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis défavorable à cette demande. En effet, la commune de Bricqueville-sur-mer ne disposant pas d'accueil de loisirs pour les enfants, les familles qui en ont besoin vont à Bréhal et la commune reverse une participation au CLSH de Bréhal.

DELIBERATION SUR LES TARIFS DE LA GARDERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2020-2021:

Les tarifs seront donc les suivants :

- le matin 0.70 €
- le soir 1.30 €
- Forfait journée 1.85 €

DELIBERATION SUR LES TARIFS DE LA CANTINE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2020-2021.

Les tarifs seront donc les suivants :

- **3,30 €** pour les enfants,
- **4,21 €** pour les adultes qui mangent à la cantine

Le président rappelle que le prix de la cantine sera divisé par 2 pour le troisième enfant et les suivants, de la même famille, fréquentant la cantine.

PRÊT DE LA SALLE SAINTE THERESE ECOTAUPI

M. le Maire informe le Conseil municipal que le CCAS a émis un avis favorable à la demande de l'association ECAUTOPI pour le prêt à titre gratuit de la salle Sainte Thérèse, il s'agit d'une demande temporaire liée au contexte sanitaire et à la distanciation sociale.

ATELIERS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2020, à l'unanimité des présents a donné tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'ensemble des actes et tous documents se rapportant à l'élaboration du projet des futurs ateliers municipaux.

Mais, compte tenu d'une mauvaise interprétation du zonage de l'emplacement défini, le projet ayant été proposé sur une zone « NS », Naturelle et Sportive, la demande de permis de construire a été refusée par le service instructeur des droits du sol.

Dans ce contexte, il a fallu trouver un autre emplacement pour la construction de ces ateliers. M. le Maire a donc contacté les propriétaires de la parcelle ZZ N°27 qui se situe face aux ateliers municipaux actuels, cette dernière semblant particulièrement adaptée au projet (surface plane, desservie par VRD).

Après avoir contacté :

- Les services de la Sous-préfecture pour s'assurer que le projet était réalisable sur cet emplacement,
- La DGFIP pour l'évaluation du prix du terrain concerné,
- La SAFER pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de préemption sur ce bien,
- L'exploitant actuel de cette parcelle pour avoir son accord de principe,

Et après avoir proposé aux propriétaires un montant d'acquisition de 24 500 € pour une surface de terrain de 13 420 m²,

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- **De valider l'acquisition de ce terrain cadastré ZZ N°27 pour une surface de 13 420 m² au prix de 24 500 € hors frais de notaire,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les papiers se rapportant à ce dossier.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

DEMANDE DE DETR POUR L'AMENAGEMENT EXTERIEUR DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2020, à l'unanimité des présents a donné tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'ensemble des actes et tous documents se rapportant à l'élaboration du projet des futurs ateliers municipaux.

Aujourd'hui, M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 pour l'aménagement extérieur des ateliers municipaux.

Ces aménagements extérieurs comprennent :

- La VRD nécessaire aux ateliers municipaux ;
- La création d'une serre municipale ;
- La création d'un chenil ;
- La création d'espaces de stockage pour les matériaux d'entretien de la voirie ;
- La création d'une aire de lavage avec mise en place d'un système de récupération des eaux de pluies ;
- La mise en place d'une clôture sécurisée et d'un portail électrique.

L'ensemble de ces installations représente un budget de 140 000 € financé à 35 % par une subvention DETR soit 49 000 € et à 70 % par les fonds propres de la collectivité soit 91 000 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- **De valider cette proposition et d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de DETR pour l'aménagement extérieur des ateliers municipaux pour un montant de 49 000 € représentant 35% de la valeur des travaux envisagés ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les papiers se rapportant à ce dossier.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ces propositions.

TRAVAUX DE DRAINAGE D'EAUX PLUVIALES

M. BOSQUET informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de travaux de M. et Mme SGARD pour le drainage des eaux pluviales sur le chemin qui mène à leur propriété. M. BOSQUET qui s'est rendu sur place avec la société Infra VRD propose d'effectuer un relevé topographique avant d'entamer des travaux et présente le devis qu'il a reçu de la société Infra VRD d'un montant de 750 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

TRAVAUX DE BUSAGE

M. le Maire fait part d'une demande de travaux de busage qu'il a reçu de Mme Caillé qui possède un terrain derrière le camping de la Touraude sur lequel elle possède des chevaux. Ce terrain qui est bordé par un ruisseau de la commune a sur la partie Est une décharge du ruisseau. Mme Caillé ayant peur que l'un de ses chevaux tombent avait rencontré M. HUET qui était alors premier adjoint et ils avaient convenu ensemble de demander un devis pour faire buser la partie dangereuse.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande, ce projet de busage est contraire au contexte actuel du renforcement des nappes phréatiques et porterait atteinte aux fonctions exutoires de cette portion de ruisseau créée volontairement.

COMMISSIONS GTM

M. le Maire informe le Conseil municipal que 8 commissions ont été créées au sein de la Communauté de communes Granville Terre et Mer au lieu de 14 commissions lors du mandat précédent. Ces commissions sont dirigées par les vice-présidents. M. BOUGON sera donc chargé de la commission « aménagement de l'espace-PLUI » en tant que vice-président à l'urbanisme de Granville Terre et Mer.

DELIBERATION SUR FERMAGES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de terrains dont deux sont loués à des exploitants agricoles.

La base de calcul des loyers 2020 de ces fermages est la suivante :

Type de bail	Superficie louée	Montant du loyer au 01/10/2019	Indice national 2019	Indice national 2020	Variation	Montant du loyer au 01/10/2020
		par are				par are
Terres agricoles (ZO 0041)	45 a 80 ca	1.69 €	104.76	105.33	1.01%	1.70 €
Terres agricoles (ZA 0080)	82 a 20 ca	1.47 €	104.76	105.33	1.01%	1.48 €

ZO 0041 Mr LETOUZEY Laurent (locataire depuis octobre 2014) soit 77.95 €

ZA 0080 Mr ETARD Stéphane (locataire depuis octobre 2013) soit 121.74 €

M. le Maire propose que ces loyers soient réactualisés chaque année, sans autre délibération, en fonction de l'indice national des fermages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve le tableau de calcul pour les loyers 2020 des fermages tel que présenté ci-dessus.

-Décide que ces loyers, payables annuellement au 30 septembre, seront réactualisés annuellement en fonction de l'indice national des fermages.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA PERRELLE

M. le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat de la Perrelle qui a eu lieu le 14 septembre dernier. M. Daniel LECUREUIL a été réélu président, ainsi que trois vice-présidents Hervé Guille, Daniel Bazire, Pierre Vogt, respectivement 1^{er}, 2^e et 3^e vice-présidents. En principe, le syndicat devrait être dissous au 31 décembre 2021.

VALIDATION DU RPOS

Le Conseil municipal, à l'unanimité demande à prendre connaissance du document avant sa validation définitive.

CHANGEMENT BOUCHES A INCENDIES

M. le Maire présente les nouveaux devis de remplacement de 3 poteaux d'incendie établis par la société Véolia. Il rappelle que ces propositions ont été établies pour le remplacement de bornes d'incendie défectueuses suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble du parc de la commune. Il précise que ces devis constituent une seconde estimation financière, établie après examen des devis initiaux et visite sur site au cas par cas. Il ajoute que MM. THEBAULT et PAGNIER ont effectué une reconnaissance des travaux en présence du technicien Véolia le 18 août. Ils ont validé les travaux proposés en prévoyant toutefois le déplacement de l'un des intrants de façon à assurer une meilleure couverture du centre bourg. Il est prévu que cette proposition d'un nouvel emplacement soit validée par le service prévention du SDIS, à l'issue de quoi les travaux de remplacement des poteaux d'incendie pourront être engagés.

Le montant des travaux s'élève à 8 700 €, il correspond au remplacement des intrants situés : route des Salines, route du Havre de la Vanlée et route de Coutances.

Après discussion les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à engager ces travaux.

PROJET DE RADAR DE FEUX TRICOLORES

M. le Maire informe que face aux problèmes récurrents du feu rouge qui n'est souvent pas respecté au niveau des écoles, il pourrait être envisagé la mise en place d'un radar de feux tricolores. Le Conseil municipal, à l'unanimité estime qu'il faut étudier le projet et notamment le coût et le financement possible.

IMPLANTATION TABLE D'ORIENTATION

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une cabane de plage située en face du poste de secours a été démontée car elle était devenue trop dangereuse mais la dalle en béton a été laissée. M. le Maire propose donc d'implanter dessus une table d'orientation. Le projet est à étudier.

REMERCIEMENTS

M. le Maire fait part des courriers de remerciements qu'il a reçus de la ligue contre le cancer et les restaurants du cœur pour le versement des subventions.

DIA

M. le Maire présente au Conseil municipal les déclarations d'intentions d'aliéner reçues dernièrement en mairie pour décision :

Références cadastrales du terrain	Nom du propriétaire(s)	Décision du Conseil Municipal
ZM N° 87	VAULTIER Nicole	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
ZW N°171	M et Mme MONNET Jean-Charles	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
BC N° 94, 380	Mme LE BLANC Sabrina et Mme LE BLANC Jacqueline	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
AX N°43	M. et Mme LEMIERE Mickael	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
YD N°88	SCEA la perle Saline	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
ZW N°84	GLANCY William	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain

QUESTIONS DIVERSES

Agenda 2021

M. LE GENDRE informe le Conseil municipal que l'agenda et un plan de la commune seront distribués dans les boîtes aux lettres à la fin de l'année.

Vente de bois

Deux lots de bois ont été mis en vente par la commune de Bricqueville-sur-mer, plusieurs offres ont été reçues. Le Conseil municipal retient l'offre la mieux disante pour chacun des lots :

- LOT N°1 (lot de 4 stères): M. BOULENT Eric
- LOT N°2 (lot de 5 stères): M. BOULENT Daniel

Dons

M. le Maire informe le Conseil municipal que 2 dons ont été reçus. L'un d'un montant de 40 € pour l'école et l'autre d'un montant de 50 €.

Décision modificative

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour alimenter le chapitre 012 « Charges de personnel, frais assimilés » selon les écritures suivantes :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
DF	011	61521	Bâtiments publics	- 4500€	
DF	012	621	Personnel extérieur au service	+ 4500€	

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette décision modificative.

Aire de jeux de la Pairerie

M. Le Maire rappelle que les jeux installés à la Pairerie doivent être respectés sous peine de sanctions.